

<b>PRESTATIONS</b>	<b>Taux 2019</b>
<b>RESTAURATION</b>	
Prestation repas	<b>1,26 €</b>
<b>AIDE A LA FAMILLE</b>	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant	<b>23,36 €</b>
<b>SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS</b>	
En colonies de vacances	
enfants de moins de 13 ans	<b>7,50 €</b>
enfants de 13 à 18 ans	<b>11,35 €</b>
En centres de loisirs sans hébergement	
journée complète	<b>5,41 €</b>
demi-journée	<b>2,73 €</b>
En maisons familiales de vacances et gîtes	
séjours en pension complète	<b>7,89 €</b>
autre formule	<b>7,50 €</b>
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif	
forfait pour 21 jours ou plus	<b>77,72 €</b>
pour les séjours d'une durée inférieure, par jour	<b>3,70 €</b>
Séjours linguistiques	
enfants de moins de 13 ans	<b>7,50 €</b>
enfants de 13 à 18 ans	<b>11,36 €</b>
<b>ENFANTS HANDICAPES</b>	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	<b>163,42 €</b>
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales	
Séjours en centres de vacances spécialisé (par jour)	<b>21,40 €</b>